



Direction de l'Informatique et de l'Aide à la gestion

SÉANCE DU 22 mai 2026 - X.G.4

Responsable administratif : SIMON Frédéric

Pour tout contact :

Tél: 04/221.83.32

Email : dsi@liege.be

Le Collège communal,

Objet : Centrale d'achat A.S.B.L. "GIAL", bd Emile Jacqmain 95 à 1000 BRUXELLES, n° d'entreprise 0449.971.914 :
Souscription aux licences "Budget Azure", "Microsoft 365 A3 for faculty", Microsoft 365 A5 Security for faculty" et "Dynamics 365 Operations - Sandbox Trier 2".
Autorisation, en application de l'article L1311-3 du Code de la démocratie locale et de décentralisation, de procéder à l'imputation et l'exécution d'une dépense.

Vu l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'article L1311-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation stipulant que " [...] En cas d'avis défavorable du directeur financier tel que prévu à l'article L1124-40, dans les cas prévus à l'article 64 du règlement général de la comptabilité communale ou encore en cas de refus dans le chef du directeur financier d'acquitter le montant de la dépense, ce dernier en informe le collège dans les dix jours. ; Le collège peut alors décider, sous sa responsabilité, que la dépense est imputée et exécutée. La délibération motivée du collège est jointe au mandat de paiement et information en est donnée immédiatement au conseil communal. Le collège peut également décider de soumettre sa décision à la ratification du conseil communal à sa plus proche séance." [...];

Vu la délibération du Collège communal du 15 mai 2026 - XG2 engageant, la somme de 5.292,74 EUR (cinq mille deux cent nonante-deux euros septante-quatre cents) , TVA de 21 % comprise, au nom de la Inc. "Insight Technology Solutions Belgium", n° d'entreprise 0464.228.241, sise à 1853 GRIMBERGEN, Romeinsesteenweg 468, agissant en qualité de fournisseur adjudicataire de la centrale d'achat "GIAL", à charge de l'article 1049/123-13/2026/01 du budget ordinaire 2026, afin d'honorer les factures relatives à la consommation des crédits Azure et à la souscription des licences Microsoft 365 for faculty et Security for faculty ;

Attendu les factures n°2800051687 et n° 2800051688 portant sur la consommation des crédits Azure et à la souscription des licences Microsoft 365 for faculty et Security for faculty, d'un montant total de 5.292,74 EUR (cinq mille deux cent nonante-deux euros septante-quatre cents) TVA comprise, transmises en date du 27 avril 2026, avec leurs documents justificatifs, à M. le Directeur financier pour imputation à charge de l'article 1049/123-13/2026/01 du budget ordinaire 2026 (Engagement n° ENG000172491) ;

Attendu l'avis défavorable de M. le Directeur financier du 12 mai 2026 quant à l'imputation desdites factures, au motif de l'absence de marché public en cours d'exécution. L'échéance du marché public arrivant 48 mois après la notification datée du 22 juin 2020, les prestations 2026 ne sont plus encadrées par une procédure de marché public valide. Eu égard à la nature des prestations, il est impératif de régulariser cette situation dans les plus brefs délais, et ce, pour la période de transition amenant à la nouvelle attribution du marché public. La passation d'un marché public pour le besoin spécifique de la Ville de Liège est primordiale ;

Considérant que pour cause de force majeure, notre administration a été contrainte de maintenir le lien contractuel avec la Inc. "Insight Technology Solutions Belgium" malgré l'échéance de ce marché au 31 décembre 2025, et ce, afin de garantir la continuité de service ;

Considérant que la créance est bien due, car les prestations de service ont bien été exécutées ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général,

PREND ACTE de l'avis défavorable de M. le Directeur financier du 12 mai 2026 quant à l'imputation quant à l'imputation desdites factures portant sur la consommation des crédits Azure et à la souscription de licences informatiques, d'un montant total de 5.292,74 EUR (cinq mille deux cent nonante-deux euros septante-quatre cents) TVA comprise, à charge de l'article 1049/123-13/2026/01 du budget ordinaire 2026 (Engagement n° ENG000172491) au motif de l'absence de marché public en cours d'exécution. L'échéance du marché public arrivant 48 mois après la notification datée du 22 juin 2020, les prestations 2026 ne sont plus encadrées par une procédure de marché public valide. Eu égard à la nature des prestations, il est impératif de régulariser cette situation dans les plus brefs délais, et ce, pour la période de transition amenant à la nouvelle attribution du marché public. La passation d'un marché public pour le besoin spécifique de la Ville de Liège est primordiale ;

AUTORISE l'imputation et l'exécution de la dépense précitée.

Information de la présente décision sera donnée immédiatement au Conseil communal.

Le Directeur général,

Laurent REA FUENTE

PAR LE COLLÈGE



Le Bourgmestre,

Willy DEMEYER